



Communiqué de presse 2 juillet 2020

20 ans de la fondation Promotion allaitement maternel Suisse

Depuis 20 ans, Promotion allaitement maternel Suisse s'emploie pour la mise en place de conditions juridiques et sociales optimales pour l'allaitement maternel. Elle contribue ainsi à ce que le plus grand nombre possible d'enfants soient allaités en Suisse.

Le 14 juillet 2000, UNICEF Suisse, l'Office fédéral de la santé publique et douze autres organisations* ont créé la Fondation suisse pour la promotion de l'allaitement maternel (depuis 2015 Promotion allaitement maternel Suisse). L'objectif était de mettre en œuvre la stratégie globale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et d'atténuer la baisse du taux d'allaitement, observée dans le monde entier à la fin du 20^e siècle.

En tant que centre de compétences national indépendant, Promotion allaitement maternel Suisse contribue à faciliter l'accès des professionnel-le-s et des parents aux informations en matière d'allaitement. La fondation s'emploie à ce que l'allaitement soit ancré dans les stratégies et mesures cantonales et fédérales liées à la promotion de la santé et la prévention. La décision individuelle des parents de ne pas allaiter leur enfant est respectée.

Au cours des deux dernières décennies, la situation juridique des mères en Suisse s'est améliorée. L'allocation de maternité a été introduite en 2005 et depuis 2014, la loi sur le travail prévoit des pauses d'allaitement rémunérées pendant la première année de vie de l'enfant. Mais la pratique semble souvent différente. Promotion allaitement maternel Suisse s'engage pour que l'allaitement et l'extraction du lait au poste de travail soient acceptés et encouragés ; elle offre son soutien aux mères si nécessaire.

Promotion allaitement maternel Suisse surveille les activités de l'industrie d'aliments pour nourrissons dans le but de garantir le respect de la protection de l'allaitement lors de la commercialisation des préparations pour nourrissons.

L'allaitement maternel est la façon optimale de nourrir un bébé. Pendant les six premiers mois de vie, un nourrisson en bonne santé n'a besoin que de lait maternel. En complément à l'allaitement, des aliments peuvent être introduits progressivement au plus tôt au début du cinquième mois et au plus tard au début du septième mois. Il est conseillé de poursuivre l'allaitement, parallèlement aux aliments de complément, aussi longtemps que la mère et l'enfant le souhaitent. Le lait maternel se modifie en fonction des besoins du nourrisson, il lui fournit des substances immunitaires et des anticorps et le protège ainsi des maladies infectieuses. Les enfants allaités ont un risque moindre de surpoids, de maladies circulatoires et d'hypertension. Allaiter offre aussi des avantages pour la mère, par exemple en réduisant le risque de développer un cancer du sein. Enfin, l'allaitement contribue à soulager le portemonnaie et protéger l'environnement.

Même si on peut constater avec satisfaction un niveau élevé des taux d'allaitement juste après la naissance en Suisse, il reste beaucoup à faire en vue de la création de conditions optimales pour que le plus grand nombre possible d'enfants bénéficient d'un allaitement prolongé. C'est ce que démontre également le [Rapport 2020 pour la Suisse de la World Breastfeeding Trend Initiative \(WBTi\)](#), publié récemment et qui attribue à notre pays 48 points sur 100 pour les dix indicateurs.

Promotion allaitement maternel Suisse

Informations : tél. 031 381 49 66, contact@allaiter.ch, yvonne.feri@parl.ch, www.allaiter.ch

* Organisations fondatrices : Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein, Office fédéral de la santé publique (OFSP), Concordia Assurance suisse de maladie et accidents SA, CSS Assurance, Helsana Assurances SA, Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel (ASCL), La Leche League Suisse (LLLCH), Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), Société Suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (SSGO), Santé publique Suisse, Fédération suisse des sages-femmes (FSSF), Croix-Rouge suisse (CRS), Association suisse des diététicien-ne-s (ASDD), Fédération des médecins suisses FMH